

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la Société Nationale d'Investissement (SNI), a déclaré le 14 décembre 2015, avoir cédé sur le marché de blocs, le 10 décembre 2015, 471 000 actions Centrale Danone, au prix unitaire de 1 500 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la SNI ne détient plus aucune action Centrale Danone.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma